

Autour de la table de Shabbat, n° 274, Chemini



Manger Cacher, le bouclier spirituel des juifs

On priera pour la guérison d'André GHNASSIA ben Abraham bath Malka de Nouméa (Nouvelle Calédonie) parmi les malades du Clall Israël.

Conseils pour mieux étudier...

Notre Paracha traite vers sa fin de toutes **les lois alimentaires**. Il est écrit : " Et vous n'impurifierez pas vos âmes etc..." Le Talmud dans Yoma 35 apprend de là quelque chose de très intéressant. Les Sages du Talmud enseignent que le mot "impurifier - NitmAtem" est très proche du mot:"NitAmtem" qui veut dire **obstruer**. De là, les Sages apprennent que l'impureté qui existe dans les aliments interdits a la faculté d'obstruer la spiritualité de l'homme ! Comme l'explique Rachi : le cœur de l'homme deviendra fermé à toute possibilité de comprendre la Thora! C'est un grand Hidouch/nouveauté, car d'une manière générale dans la sagesse et les sciences de ce monde, il n'existe pas la condition préalable de pratiquer un régime alimentaire pour étudier la médecine ou les mathématiques. On n'a jamais vu des grands chercheurs de la NASA en Amérique se priver de déguster des cuisses de grenouilles dans les restaurants de cette *noble* institution entre midi et deux!

Seulement, en ce qui concerne notre Sainte Thora il en va différemment! Les Sages viennent nous révéler ce secret: pour avoir accès à la Thora et à l'étude du Talmud, il faut au préalable faire BIEN attention à ce que l'on fait entrer dans notre bouche! Dans le même domaine, le Rama tranche dans les Halakhoth de Cacherouth (Yoré Déa 81.7) que le lait maternel d'une mère juive ainsi que celui d'une non-juive est permis, seulement, il rajoute, qu'il est préférable de choisir une femme de la communauté pour allaiter son enfant, plutôt qu'une non juive, car sa nourriture de base est non cacher. Par la suite, dans le futur le cœur de l'enfant **se fermerait** à tout ce qui touche aux choses saintes, car la nourriture de sa mère nourricière non juive restera dans le lait maternel ! De plus, même s'il s'agit d'une femme de la communauté, il faudra qu'elle fasse attention à manger des aliments Cachers au moment de l'allaitement, car le nourrisson absorbe toute la nourriture et là encore, cela pourrait entraîner plus tard des difficultés dans l'étude de la Thora !

Les commentateurs expliquent ce point avec insistance, car il existe des cas où la mère qui est malade doit manger des choses interdites pour guérir. Le Rama vient préciser que dans ces conditions, elle devra confier son enfant à une autre personne tout le temps où elle mangera des aliments non cacher! La base de cette loi est en fait la fameuse Guémara (Sota) sur Moché notre maître. Moïse, qui, encore tout nourrisson refuse de téter les mères nourricières que Pharaon lui présente. Puis, Pharaon lui propose une femme juive, qui est sa propre mère, Yochéved! Et la Guémara rajoutera : "**La bouche qui recevra la Thora au Mont Sinaï ne sera allaitée que par du lait pur!**". Et soit dit en passant, le Rama qui est un livre de Hala'ha, apprend de Moché notre maître qui ne s'est pas impurifié par du lait non-pur qu'également à notre époque, on veillera à donner de la nourriture Cacher aux jeunes nourrissons afin qu'ils puissent à l'avenir bien étudier la sainte Thora!. Les commentateurs (Ramban11.13 et autres) expliquent que la nourriture qu'un homme absorbe a la faculté de faire naître les mêmes traits de caractères que possède l'animal! C'est-à-dire que d'une manière générale, les animaux interdits par la Thora sont des **prédateurs** et entraînent chez ceux qui les mangent des dispositions de cruauté ! D'après cela, on peut comprendre qu'un des signes qui particularise le Clall Israël c'est d'être miséricordieux. Peut-être est-ce dû en particulier au fait que le peuple juif fait attention à la cacherout de son alimentation ?

On finira par les conseils que donnait le Rav Cha'h Zatsal aux organismes qui s'occupent de faire revenir les Juifs qui se sont éloignés de la Thora et des Mitsvots. Il disait: La Mitsva première que les familles qui se rapprochent doivent appliquer c'est les règles de Cacherout! Car tant que la cacherout n'est pas respectée, il restera très difficile d'avancer dans la pratique! Et votre serviteur connaît le cas d'un jeune qui avait un bon niveau d'étude dans le domaine universitaire. Cependant, même après avoir passé de nombreuses années sur les bancs du Beth Hamidrach, il ne comprenait pas les méandres de la discussion talmudique!

C'est seulement après avoir opéré un changement dans sa cuisine qu'il a pu avoir la chance d'apprendre et de grandir dans l'étude de la Thora ! Dans le même ordre d'idée, il existe une anecdote connue d'un vieil homme chirurgien qui est venu voir Reb Haim Kaniévski Chlita. Il lui dit toute sa difficulté pour étudier la Thora, alors qu'il a une très bonne tête pour opérer ses patients, tandis que toute sa descendance étudie dans les Yéchivots. Il rajoute : "Cela fait des années que j'essaie de m'asseoir et d'apprendre le Talmud, rien n'y fait". Cet homme avait les larmes aux yeux lorsqu'il posa cette question: "quelle est la raison de ma grande difficulté ? " Le Rabbi Haim lui dira : **"Vérifie si tu n'as pas mangé du non-Cacher dans ta vie !"**. Le vieil homme était très étonné, il réfléchit et dit, je m'en souviens parfaitement, à l'école religieuse où j'étudiais dans mon enfance en Europe, je me souviens du jour où un copain de classe a sorti de son sac un sachet dans lequel était enfoui un sandwich au jambon ! Il me dit goûte, c'est bon ! Au début je refusais mais comme c'était un ami, au final j'acceptais et j'en ai mangé. Le vieil homme était en pleurs lorsqu'il se remémora toute cette anecdote, car il connaissait dorénavant la cause de ses difficultés pour étudier depuis déjà des décennies.

L'argent ne fait pas le bonheur...

Cette semaine, je suis tombé sur un très intéressant récit réel du Rav Glazer Chlita de la ville de B'né B'rack. Il s'agit d'un avreh de la ville de Thora d'Elad (où votre serviteur réside) qui a raconté au Rav Glazer son histoire très intéressante. Cet homme qui est marié depuis déjà une quinzaine d'année étudie la Thora dans un des collélims d'Elad (centre d'étude de Thora dont les élèves sont rémunérés). Le père de sa femme est très heureux d'avoir un gendre qui se consacre à l'étude de la Thora. Malheureusement le reste de ses enfants n'a pas pris du tout le même chemin. Les années passèrent et le beau-père dit à sa fille, car il voyait que sa fin approchait, qu'il désirait ardemment lui léguer son patrimoine, ses autres enfants ne lui donnant aucune satisfaction. Le jour du grand départ arriva... Et après l'enterrement en terre sainte, le testament est ouvert auprès d'un avocat. Les frères sont stupéfaits de savoir que toute la fortune du défunt estimée à 3 millions 600milles chéquels (soit un peu moins d'un million d'Euros) est destinée à leur sœur. Pas un sous pour les autres enfants. La sœur et son mari sont contents mais pas le reste de la famille. Les frères commencèrent à protester ouvertement en revendiquant qu'ils ont droit à leur part. La sœur resta sur sa position, car c'est leur père qui avait fait son choix en pleine connaissance de cause. C'est alors que la sœur reçut une lettre dans laquelle les frères exprimaient d'une manière des plus claire leur intention de menacer physiquement soit leur beau-frère, soit l'un des enfants du couple, s'ils n'acceptaient pas de leur rétrocéder l'héritage !

La menace était très lourde et la femme demanda conseil auprès de son mari. L'homme droit et craignant le ciel dit : je ne veux pas profiter d'un argent sur lequel existe un si lourd litige ! Donc le couple décida de céder l'intégralité de l'argent aux frères. Et la fratrie finalement ne donna pas un Kopeck au Beau-frère. Seulement le couple d'Avreh qui vivait chichement, était satisfait de ne pas avoir à profiter de cet argent et il restait confiant en D.ieu. Quelques mois passèrent et un coup de fil sera reçu dans la maison d'Elad. Au bout du fil un prometteur immobilier les informa qu'il désirait acquérir un appartement dans le nord de Tel Aviv qui était à leur nom au cadastre. L'Avreh n'était pas du tout au courant de ce bien et il apprit que le jour de son mariage, son grand oncle, semble-t-il constructeur immobilier très riche lui avait offert un appartement de trois pièces dans un nouveau centre immobilier de Tel Aviv à l'époque. Or, jamais le neveu ne fut au courant de cette acquisition et donc ce bien resta inoccupé de longues années. Cependant, tout dernièrement un nouveau et grand projet immobilier devait se mettre en place dans le nord de Tel Aviv, donc le prometteur désirait acquérir cet appartement inoccupé afin de réaliser son projet. L'Avrek d'Elad se renseigna très vite auprès d'une agence immobilière du prix d'un bel appartement de 3 pièces situé dans ce quartier chic de Tel Aviv avec vue sur mer, on lui répondit que son bien valait **3 millions 600 milles chéquels...** Le couple informa donc le prometteur du prix de l'appartement et le promoteur paya l'appartement rubis sur ongle. Le couple était sidéré de voir qu'en final, **Hachem leur rendait précisément la somme qu'ils avaient décidé d'abandonner pour la paix dans leurs relations avec les frères**, et de voir que pour le Chalom, D.ieu rembourse tous les frais ainsi que les et faux frais...

Fin de l'histoire véridique qui nous fera réfléchir sur le fait que tout argent n'est pas bon à prendre. Il existe des fois où il est bien préférable de ne pas toucher au gros chèque afin de faire régner la Paix. Et en cela on sera certain d'avoir la bénédiction du ciel dans beaucoup de domaines. Et les abonnés de "Autour de la belle table de Shabbat " le savent bien, la Main Grande et Généreuse de D.ieu est illimitée ...

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut

David Gold - Sofer écriture ashkénaze et écriture sépharade

Prendre contact au 00 972 55 677 87 47 ou à l'adresse mail 9094412g@gmail.com

Une bénédiction à la famille Lelti (Villeurbanne) pour la naissance de leur petite-fille. Une Bra'ha aux parents (famille Teboul) afin qu'il la voit grandir dans la Thora et les Mitsvots et la bonne santé.